



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Bordeaux, le 14 avril 2010

UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :

Patrick MANSENCAL

Carbon-Blanc

FICHE DE SUIVI N°: 652-520002-2A-1

Référence courrier :VF-UT33-EI-10-267

Affaire suivie par :

valerie.flour@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05 56 00 04 78

Fax : 05 56 00 04 57

Objet : inspection du 9 avril 2010

Rapport d'inspection

Référence à rappeler dans toute correspondance N° GIDIC : 52-652

Société - Établissement	MANSENCAL Patrick – TILT Utilitaires
Date de l'inspection	09/04/10
Objet de l'inspection	Vérification des conditions de fonctionnement d'un établissement qui n'a jamais été inspecté
Actions nationales	-
Lettre d'annonce	Visite inopinée
Inspecteur	Valérie FLOUR (UT33 – DREAL AQUITAINE)
Référentiel de contrôle	Arrêté préfectoral du 26/02/1987

Cette visite d'inspection a été réalisée dans le cadre du programme d'inspections au titre de l'année 2010. Cet établissement n'a jamais été encore visité depuis sa mise en service en 1987.

Nous avons fait au préalable une recherche documentaire : l'établissement ne figurant plus dans aucun annuaire, il a semblé ne plus être en activité.

Nous disposons seulement de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 26/02/1987 et d'un plan cadastral. Aucune adresse précise n'est indiquée (lieu-dit les tuileries, avenue Victor Hugo à Carbon Blanc).

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00

Tél. : 33 (0) 5 56 24 80 80 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24

BP 55 rue Jules Ferry Cité administrative

33090 Bordeaux cedex

1. SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le site est soumis à autorisation au titre de la rubrique 286 depuis le 26/02/1987 pour l'exploitation d'un établissement de récupération et ventes de pièces détachées automobiles.

Il ne dispose pas d'agrément VHU au titre de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005.

Nous n'avons pas réussi à contacter l'exploitant.

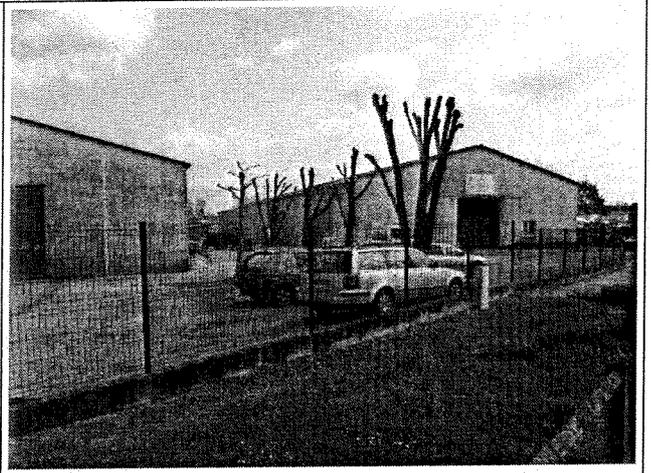
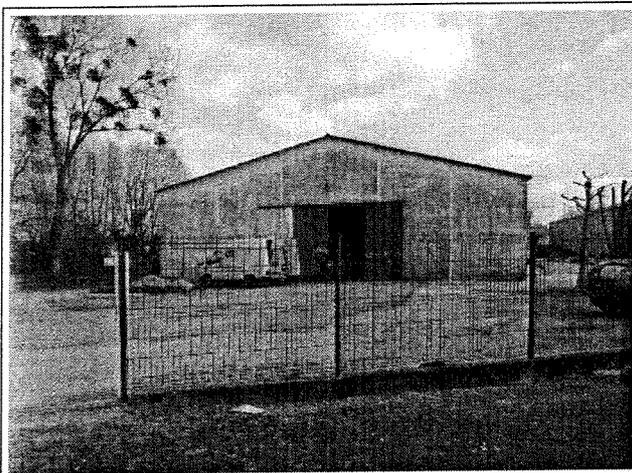
Nous n'avons pas eu connaissance d'une quelconque cessation d'activité ou d'un changement d'exploitant.

2. CONSTATS DE L'INSPECTION

Le 9 avril 2010, nous sommes venus de manière inopinée avenue Victor Hugo à Carbon-Blanc. Nous savions seulement que le site comportait un bâtiment.

Nous avons repéré ceux des ateliers municipaux situés à proximité et nous avons fait une petite enquête de voisinage. Une personne travaillant aux ateliers nous a alors indiqué que l'un des bâtiments occupés par les activités de son service avait été - il y a plusieurs années - utilisé par la société que nous recherchons.

Photos



Local précédemment occupé par M. Mansencal

À droite de ce bâtiment, les ateliers municipaux sur le même terrain

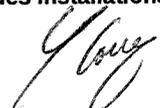
Nous avons donc écrit à la Mairie de Carbon-Blanc pour nous faire préciser la date d'installation des ateliers sur ce site afin d'estimer la période de cessation d'activité de M. Mansencal. Ce courrier est joint en annexe de ce rapport.

3. CONCLUSION

L'Inspection a constaté que les activités de M. Mansencal ne sont plus exercées sur le site et ce depuis plus de 3 ans au minimum. Elles devaient être réalisées strictement au sein du bâtiment comme prévu dans l'arrêté préfectoral. Nous n'avons pas constaté de carcasses de véhicules encore présentes sur le site.

Nous proposons donc à M le Préfet que l'arrêté préfectoral d'autorisation du 26/02/1987 soit rendu caduc.

L'inspectrice des installations classées,


Valérie FLOUR